

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 24 février 1937 promulguant dans la colonie la loi du 2 avril 1936, relative aux transports des marchandises par mer.

n° 24

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 février 1937

Numéro JO
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro
28 février 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 2 avril 1936 relative aux transports des marchandises par mer, insérée au Journal officiel de la République française du 11 avril 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Ait. 1er . — Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances la loi du 2 avril 1936 susvisée relative aux transports des marchandises par mer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.